

CAPACITE d'ALLERGOLOGIE

Arrêté du 29 avril 1988

Coordonnatrice : Professeur Cécile CHENIVESSE
Durée du cycle : 2 ans

Conditions d'inscription

Peuvent être admis à s'inscrire, les titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales.

L'inscription en vue de la préparation de la capacité est subordonnée à la réussite à un examen probatoire.

Le nombre de candidats acceptés après l'examen probatoire est au maximum de **25**.

Organisation de l'enseignement

Enseignement théorique : 120 heures sur 2 ans

- Module 1 : Immunologie, génétique, allergènes
- Module 2 : Pharmacologie, thérapeutique, pathologies médicamenteuses
- Module 3 : Technologie
- Module 4 : Allergologie générale, épidémiologie et environnement
- Module 5 : Dermatologie
- Module 6 : Pneumologie
- Module 7 : Spécialités : ORL, Ophtalmologie, Pédiatrie

Enseignement Pratique

Stages pratiques obligatoires à raison de **2 demi-journées par semaine** durant l'année universitaire : participation aux consultations, techniques d'Immuno-allergologie, stages dans les services de différentes disciplines impliquées dans l'enseignement de la Capacité.

Evaluation des connaissances

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

L'examen probatoire est exigé de tout candidat non titulaire d'un DES de spécialité médicale. *En sont donc dispensés les DES de Spécialités médicales après accord du Professeur Chenivresse.*

Il comprend 2 questions concernant :

- La dermatite atopique
- La rhinite allergique
- L'asthme

Les hypersensibilités de l'adulte
 (Documents disponibles pour la préparation du probatoire auprès de Madame Sikora)

2) Modalité de validation des enseignements

Fin de première année : Examen écrit anonyme organisé au niveau régional (*Examen fixé au mois de Juin*).

Fin de deuxième année : sous réserve de la participation aux stages pratiques et à l'enseignement théorique : Examen national qui fait l'objet d'une convention entre les 12 universités habilitées à mettre en place la Capacité d'Allergologie (*Examen fixé au mois de Juin*) et mémoire à valider avec la coordonnatrice

3) Modalité de validation des stages

Stages pratiques obligatoires A discuter avec le Professeur Chenivresse

4) Obtention du diplôme

L'obtention du diplôme nécessite :

- la validation des enseignements théoriques et pratiques
- la validation des stages obligatoires de la capacité
- la présentation d'un mémoire.

Jours et Lieu d'enseignement

Les cours se dérouleront le **vendredi de 9h à 12h30 puis de 14h à 17h30, un vendredi par mois à partir du mois de novembre** à la Faculté de Médecine de Lille – Pôle Formation (*Et Participation à la Journée Régionale d'Allergologie en Mars et au Congrès Francophone d'Allergologie en Avril*)

Droits d'inscription : **TARIFS 2025-2026**

Inscription principale : 525,00 Euros

- **262,50 Euros** avant l'examen Probatoire,
 - **262,50 Euros** après réussite de l'examen Probatoire
- Tarifs susceptibles d'être modifiés**

Pré-inscriptions

Joindre la **demande de Pré-inscription** accompagnée des pièces suivantes : *lettre de motivation + C.V. + copie de la carte d'identité + copie du diplôme de docteur en médecine et du DES*
Merci de bien vouloir respecter le délai de dépôt du dossier « cachet de la poste faisant foi »

UFR3S Département de Médecine
Service Scolarité – Bureau des Capacités – 2^{ème} Etage
Pôle Formation
Madame Sikora Christelle
59045 LILLE Cedex

Enseignements – Inscriptions

UFR3S Département de Médecine
Service Scolarité – Bureau des Capacités – 2^{ème} Etage
Pôle Formation
Madame Sikora Christelle
59045 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 62 34 96 (ligne directe)

christelle.sikora@univ-lille.fr